

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE

2025.35 – Maison de la Santé - Bail de location – Autorisation signature – Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires de Maîche (SISA)

Le Maire de Maîche,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020 rendue exécutoire le 3 juin 2020, portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant la demande de la SISA reçue par courrier en date du 22 mai 2025 concernant la résiliation du bureau de 43.27 m² au 30 mai 2025, au profit d'un bureau de 40.39 m² au sein de la Maison de la Santé à compter du 1^{er} juin 2025,

D E C I D E

Article 1 : Il sera établi un bail de location avec la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires, domiciliée 5 Rue des Boutons d'Or à Maîche, pour la mise à disposition de locaux professionnels situés à la Maison de santé – 5, rue des Boutons d'Or à Maîche à compter du 1^{er} juin 2025. Le local objet du présent bail est d'une surface de 40.39 m².

Article 2 : La présente décision est transmise à Monsieur le Préfet du Doubs, et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maîche, le 26 mai 2025

Le Maire,
Régis LIGIER



Accusé de réception en préfecture
025-212503569-20250526-2025-35-AU
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Ville de Maîche

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25120 Maîche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr